FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au SIMDUT 2022 / SGH

Révision: 28 mai 2024 **Date de publication précédente:** 20 avril 2022 **No de fiche:** 480-1

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

638 EMG 46 # 2 Graisse pour moteur électrique

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes: Graisse lubrifiante à base d'huile synthétique. Graisse supérieure à usages multiples pour charges lourdes, chaleur élevée et environnements corrosifs.

Utilisations déconseillées: Aucune information disponible

Raisons justifiant les utilisations déconseillées: N'est pas applicable

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:
A.W. CHESTERTON COMPANY
860 Salem Street
Groveland, MA 01834-1507, USA
Tel. +1 978-469-6446
(Lun. - Ven. 8 h 30 à 17 h HNE)
Demandes de FDS: www.chesterton.com
Courriel (questions): ProductMSDSs@chesterton.com
Courriel: customer.service@chesterton.com

Canada: A.W. Chesterton Company Ltd., 889 Fraser Drive,
Unit 105, Burlington, Ontario L7L 4X8 – Tel. 905-335-5055

Fournisseur:

1.4. Numéro d'appel d'urgence

24 heures sur 24, 7 jours sur 7
Appeller Infotrac : 1-800-535-5053
Hors d'Amerique du Nord : +1 352-323-3500 (en PCV)

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1. Classification conforme au SIMDUT 2022 / SGH

Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2, H361f

2.1.2. Informations complémentaires

Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 2.2.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme au SIMDUT 2022 / SGH

Pictogrammes de danger:

Mention d'avertissement: Attention

Mentions de danger:	H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
Conseils de prudence:	P201	Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
	P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
	P280	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.
	P308/313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
	P405	Garder sous clef.
	P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

© A.W. Chesterton Company, 2024 Tous droits réservés ® Marque déposée, propriété exclusive de A.W. Chesterton Company aux Etats-Unis et dans d'autres pays, sauf mention contraire.

Informations supplémentaires: Aucun

2.3. Autres dangers

Aucun

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Ingrédients dangereux[1]	%Poids	No. CAS
Dec-1-ène, oligomères, hydrogénés	50 - < 70	68037-01-4
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium	1 - 5	68584-23-6
Dodécylbenzènesulfonate de calcium	1 - < 3	26264-06-2
Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène	1 - 2	68411-46-1
Acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	1 - 2	61789-86-4
Acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium	0,1 - <1	70024-69-0
Autres Ingrédients:		
Carbonate de calcium	10 - 20	471-34-1
Huile de base – non spécifié*	10 - <20	64742-70-7 64742-65-0

*Contient moins de 3 % d'extrait de DMSO, mesuré selon la méthode IP 346.
**Substance pour laquelle il existe des limites d'exposition sur le lieu de travail.

[1]Conforme aux normes: SIMDUT 2022, SGH

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Inhalation: Amener en plein air. Si le sujet ne respire pas, il faut entreprendre la respiration artificielle. Contacter un médecin.

Contact avec l'épiderme: Lavez la peau avec de l'eau et du savon. Adressez-vous à un médecin si l'irritation persiste.

Contact avec les yeux: Rincer avec précaution à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Adressez-vous à un médecin si l'irritation persiste.

Ingestion: Ne faites pas vomir. Contacter un médecin.

Protection des premiers secours: Éviter tout contact avec le produit lors du secours à la victime. Voir la section 8.2.2 pour des recommandations relatives à l'équipement de protection individuelle.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut provoquer une irritation légère des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Si ce produit est injecté à haute vitesse sous la peau, il peut provoquer une blessure semblable à une perforation sans effusion de sang, exposée à l'infection et pouvant défigurer, bloquer l'arrivée du sang ou mener à une amputation. Un traitement immédiat par un spécialiste en chirurgie est recommandé.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Aérosol d'eau, mousse résistant à l'alcool, produit chimique sec, ou dioxyde de carbone

Moyens d'extinction inappropriés: Jet d'eau à débit élevé

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux: Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes d'azote et de soufre et autres vapeurs toxiques

Autres dangers: Ne pas laisser l'écoulement dû à la lutte contre l'incendie entrer dans les fossés ou les cours d'eau.

5.3. Conseils aux pompiers

Refroidissez avec de l'eau les récipients exposés à la chaleur. Il est recommandé que le personnel de lutte contre l'incendie possède un dispositif respiratoire indépendant.

© A.W. Chesterton Company, 2024 Tous droits réservés ® Marque déposée, propriété exclusive de A.W. Chesterton Company aux Etats-Unis et dans d'autres pays, sauf mention contraire.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas verser dans les égouts, les rivières et les canaux.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenez le versement dans une zone limitée. Ramassez avec un matériau absorbant (sable, sciure, argile, etc.) et placez dans un récipient convenable pour son enlèvement.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 13 pour des conseils d'élimination.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8. Lavez-vous avant de manger, boire ou fumer. Si l'injection dans le corps n'est pas immédiatement suivie d'un traitement médical approprié, la partie exposée du corps peut être perdue.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stockez dans un endroit frais et sec. Les récipients doivent rester fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune précaution spéciale.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Ingrédients	TLV ACGIH	
	ppm	mg/m^3
Dec-1-ène, oligomères, hydrogénés	SO	SO
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium	SO	SO
Dodécylbenzènesulfonate de calcium	SO	SO
Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène	SO	SO
Acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	SO	SO
Acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium	SO	SO
Carbonate de calcium	(inhalable) (alvéolaire)	10 * 3
Huile de base – non spécifié	SO	5

* Particules non spécifiées par ailleurs (PNSA)

Valeurs limites biologiques

Aucune limite d'exposition biologique notée pour les ingrédients.

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Mesures techniques

Pas de précaution spéciale. Si les limites d'exposition sont dépassées, il faut bien aérer.

8.2.2. Mesures de protection individuelle

Protection respiratoire: Pas nécessaire en général. Si les limites d'exposition sont dépassées, utiliser contre les brumes un appareil respiratoire homologué pour les vapeurs organiques.

Gants de protection: Gants résistant aux produits chimiques (néopréne).

Protection des yeux et du visage: Lunettes protectrices

Autres: Chemises à manches longues, pantalons longs et saine hygiène personnelle pour réduire la mise en contact avec la peau.

8.2.3. Contrôles d'exposition de l'environnement

Voir les sections 6 et 12.

© A.W. Chesterton Company, 2024 Tous droits réservés ® Marque déposée, propriété exclusive de A.W. Chesterton Company aux Etats-Unis et dans d'autres pays, sauf mention contraire.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	semi-solide	**pH**	n'est pas applicable
Couleur	crème	**Viscosité cinématique à 40 °C**	46 cSt @ 40 °C (huile de base)
Odeur	légère	**Solubilité dans l'eau**	insoluble
Seuil olfactif	n'est pas défini	**Coefficient de partage: n-octanol/eau (valeur log)**	n'est pas applicable
Point d'ébullition ou intervalle d'ébullition	n'est pas applicable	**Pression de vapeur à 20º C**	n'est pas défini
Point de fusion/point de congélation	> 204 °C	**Densité et/ou densité relative**	1,0 kg/l
% volatil (par volume)	négligeable	**Densité de vapeur (air=1)**	> 1
Inflammabilité	aucune donnée disponible	**Taux d'évaporation (éther = 1)**	< 1
Limites inférieures/supérieures d'inflammabilité ou d'explosion	n'est pas défini	**% de produits aromatiques par poids**	0
Point eclair	> 180 °C	**Caractéristiques des particules**	n'est pas applicable
Méthode	Coupelle ouverte	**Propriétés explosives**	n'est pas défini
Température d'auto-inflammabilité	n'est pas défini	**Propriétés comburantes**	n'est pas défini
Température de décomposition	aucune donnée disponible		

9.2. Autres informations

Aucun

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Voir les sous-sections 10.3 et 10.5.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse n'est connue dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Flammes libres et surfaces portées au rouge.

10.5. Matières incompatibles

Agents très oxydants, comme le chlore liquide et l'oxygène concentré.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone, de soufre et autres émanations toxiques.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Voie primaire d'exposition en usage normal: Mise en contact avec la peau et les yeux.

Toxicité aiguë -

© A.W. Chesterton Company, 2024 Tous droits réservés ® Marque déposée, propriété exclusive de A.W. Chesterton Company aux Etats-Unis et dans d'autres pays, sauf mention contraire.

Par voie orale: ETA-mélange > 5000 mg/kg

Substance	Esssai	Résultat
Dec-1-ène, oligomères, hydrogénés	DL50, rat, (OECD 423)	> 5000 mg/kg
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium	DL50, rat, (OECD 401)	> 5000 mg/kg
Dodécylbenzènesulfonate de calcium	DL50, rat	1300 mg/kg
Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène	DL50, rat, (OECD 401)	> 2000 mg/kg
Acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	DL50, rat	> 5000 mg/kg
Acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium	DL50, rat, (OECD 401)	> 5000 mg/kg
Huile de base	DL50, rat, (OECD 401)	> 5000 mg/kg (matériau similaire)

Par voie cutanée: ETA-mélange > 5000 mg/kg

Substance	Esssai	Résultat
Dec-1-ène, oligomères, hydrogénés	DL50, rat (OECD 402)	> 2000 mg/kg (matériau similaire)
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium	DL50, lapin	> 5000 mg/kg
Dodécylbenzènesulfonate de calcium	DL50, rat	> 5000 mg/kg (matériau similaire)
Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène	DL50, rat	> 2000 mg/kg
Acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	DL50, rat (OECD 402)	> 5000 mg/kg
Acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium	DL50, rat (OECD 402)	> 5000 mg/kg
Huile de base	DL50, rat, (OECD 402)	> 2000 mg/kg (matériau similaire)

Par inhalation: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance	Esssai	Résultat
Dec-1-ène, oligomères, hydrogénés	CL50, rat, brouillard, 4 h (OCDE 403)	> 5,2 mg/l
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium	CL50, rat, brouillard, 4 h (OPP 81-3)	> 1,9 mg/l
Acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	CL50, rat, brouillard, 4 h (OPP 81-3)	> 1,9 mg/l
Acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium	CL50, rat, brouillard, 4 h (OPP 81-3)	> 1,9 mg/l
Huile de base	CL50, rat, brouillard, 4 h (OCDE 403)	> 5,53 mg/l (matériau similaire)

© A.W. Chesterton Company, 2024 Tous droits réservés ® Marque déposée, propriété exclusive de A.W. Chesterton Company aux Etats-Unis et dans d'autres pays, sauf mention contraire.

Corrosion cutanée/ irritation cutanée:

Non classé, basé sur des données provenant de produits similaires.

Substance	Esssai	Résultat
Dec-1-ène, oligomères, hydrogénés	Irritation de la peau, lapin (OCDE 404)	Non irritant
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium	Irritation de la peau, lapin (OCDE 404)	Non irritant
Dodécylbenzènesulfonate de calcium	Irritation de la peau, lapin (OCDE 404)	Irritant
Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène	Irritation de la peau, lapin (OCDE 404)	Non irritant
Acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	Irritation de la peau, lapin (OCDE 404)	Non irritant
Acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium	Irritation de la peau, lapin	Non irritant

Lésions oculaires graves/ irritation oculaire:

Non classé, basé sur des données provenant de produits similaires. Peut provoquer une irritation légère des yeux.

Substance	Esssai	Résultat
Dec-1-ène, oligomères, hydrogénés	Irritation des yeux, lapin (OCDE 405)	Non irritant
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium	Irritation des yeux, lapin (OCDE 405)	Non irritant
Dodécylbenzènesulfonate de calcium	Irritation des yeux, lapin (OCDE 405)	Irritation grave
Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène	Irritation des yeux, lapin (OCDE 405)	Non irritant
Acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	Irritation des yeux, lapin	Non irritant
Acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium	Irritation des yeux, lapin	Non irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Ne provoque pas de sensibilisation de la peau, basé sur des données provenant de produits similaires.

Substance	Esssai	Résultat
Dec-1-ène, oligomères, hydrogénés	Sensibilisation de la peau, cobaye (OCDE 406)	Non sensibilisant
Huile de base	Sensibilisation de la peau, cobaye (OCDE 406)	Non sensibilisant (matériau similaire)
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium	Sensibilisation de la peau, cobaye	Faible sensibilisation
Dodécylbenzènesulfonate de calcium	Sensibilisation de la peau, cobaye (OCDE 406)	Non sensibilisant
Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène	Sensibilisation de la peau, cobaye (OCDE 406)	Non sensibilisant
Acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	Sensibilisation de la peau, cobaye	Faible sensibilisation
Acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium	Sensibilisation de la peau, souris (OCDE 429)	Faible sensibilisation

© A.W. Chesterton Company, 2024 Tous droits réservés ® Marque déposée, propriété exclusive de A.W. Chesterton Company aux Etats-Unis et dans d'autres pays, sauf mention contraire.

Mutagénicité sur les cellules germinales: Non classé, compte tenu des données disponibles. Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène Test d'Ames : négatif.

Substance	Esssai	Résultat
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium	Test d'Ames (OCDE 471)	négatif (matériau similaire)
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium	Essai in vitro, OCDE 476	négatif (matériau similaire)
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium	Test du micronoyau, souris, orale	négatif
Dodécylbenzènesulfonate de calcium	Test d'Ames (QSAR)	négatif
Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène	Test d'Ames	négatif
Acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	Test d'Ames (OCDE 471)	négatif (matériau similaire)
Acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	Essai in vitro, OCDE 476	négatif (matériau similaire)
Acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium	Test d'Ames (OCDE 471)	négatif
Acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium	Essai in vitro, OCDE 476	négatif
Huile de base	bactérie, OCDE 471	négatif

Cancérogénicité: Ce produit ne contient aucun produit cancérigène figurant sur les listes du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) ou de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA).

Toxicité pour la reproduction: Une étude d'ingestion du Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène chez l'animal indique que ce composé affecte la fertilité. Carbonate de calcium: dans des études sur animaux de laboratoire, n'a pas perturbé la reproduction.

Substance	Esssai	Résultat
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium	415, rat, mâle/femelle, orale, 28 jours	DSENO >= 500 mg/kg (matériau similaire)
Dodécylbenzènesulfonate de calcium	rat, mâle/femelle, orale, 20 jours	DSENO maternelle: 300 mg/kg DSENO sur le développement: 300 mg/kg
Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène	rat, mâle/femelle, orale, 1 génération, OCDE 443	Effets sur la fertilité

STOT - exposition unique: Non classé, compte tenu des données disponibles. Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition répétée: Non classé, compte tenu des données disponibles. Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance	Esssai	Résultat
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium	Étude subchronique par voie orale de 28 jours (OCDE 407) rat, mâle/femelle	DSENO: 500 mg/kg (matériau similaire)
Dodécylbenzènesulfonate de calcium	Étude subchronique par voie orale de 180 jours, rat, mâle/femelle	DMENO: 115 mg/kg
Dodécylbenzènesulfonate de calcium	rat, mâle/femelle, 30 jours	DMENO: 250 mg/kg

Danger par aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Autres informations: Il n'en existe pas de connu.

© A.W. Chesterton Company, 2024 Tous droits réservés ® Marque déposée, propriété exclusive de A.W. Chesterton Company aux Etats-Unis et dans d'autres pays, sauf mention contraire.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Les informations écotoxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce produit. L'information donnée ci-dessous est basée sur la connaissance des composants et sur l'écotoxicologie de substances similaires.

12.1. Toxicité

Dec-1-ène, oligomères, hydrogénés: 96 h CL50 (poisson) > 1000 mg/. Dodécylbenzènesulfonate de calcium: 96 h CL50 (poisson) = 22 mg/l (OECD 203, références croisées). Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène: 96 h CL50 (poisson) > 71 mg/l (OECD 203). Acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium: 48 h CE50 (daphnie) = > 100 mg/l (OCDE 203).

12.2. Persistance et dégradabilité

Dec-1-ène, oligomères, hydrogénés, Huile minérale: ce produit n'est pas facilement biodégradable. Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium: ce produit n'est pas facilement biodégradable (références croisées). Dodécylbenzènesulfonate de calcium: facilement biodégradable. Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène: ce produit n'est pas facilement biodégradable (Test de dégagement de CO_2).

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Huile minérale: pas d'accumulation anticipée dans les organismes vivants. Dodécylbenzènesulfonate de calcium: BCF = 104 (poisson, 21 jours).

12.4. Mobilité dans le sol

Semi-solide. Insoluble dans l'eau. Lors de l'évaluation de la mobilité environnementale, tenir compte des propriétés physiques et chimiques du produit (voir la section 9). Les produits pétroliers incorrectement relâchés dans l'environnement peuvent causer une pollution du sol et de l'eau.

12.5. Propriétés perturbant le système endocrinien

Il n'en existe pas de connu.

12.6. Autres effets néfastes

Il n'en existe pas de connu.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Incinérer le produit absorbé avec une installation adéquatement agréée. Consulter les réglements locaux, provinciaux et nationaux/fédéraux et se conformer au réglement le plus strict.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

RID/IMDG/OACI: N'EST PAS APPLICABLE
TMD: N'EST PAS APPLICABLE

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

RID/IMDG/OACI: NON DANGEREUX, NON HOMOLOGUÉ
TMD: NON DANGEREUX, NON HOMOLOGUÉ

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

RID/IMDG/OACI: N'EST PAS APPLICABLE
TMD: N'EST PAS APPLICABLE

14.4. Groupe d'emballage

RID/IMDG/OACI: N'EST PAS APPLICABLE
TMD: N'EST PAS APPLICABLE

14.5. Dangers pour l'environnement

N'EST PAS APPLICABLE

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

N'EST PAS APPLICABLE

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

N'EST PAS APPLICABLE

14.8. Autres informations

N'EST PAS APPLICABLE

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations nationales

Aucun

© A.W. Chesterton Company, 2024 Tous droits réservés ® Marque déposée, propriété exclusive de A.W. Chesterton Company aux Etats-Unis et dans d'autres pays, sauf mention contraire.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Abréviations et acronymes:

ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
ADN: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par les voies de navigation intérieures
ADR: Accord européen sur le transport routier international de marchandises dangereuses
BCF: Facteur de bioconcentration
cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë
CL50: Concentration létale médiane d'une population d'essai
DL50: Dose létale médiane d'une population d'essai
DMEO: Dose mininale avec effet observé
DSEO: Dose sans effet observé
ETA: Estimation de la toxicité aiguë
FDS: Fiche de données de sécurité
IMDG: Code international du transport maritime des marchandises dangereuses
ND: Non disponible
NOEC: Concentration sans effet observé (CSEO)
OACI: Organisation de l'aviation civile internationale
OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques
PEL: Limite d'exposition admissible
(Q)SAR: Relation quantitative de structure-activité
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemins de fer
SGH: Système général harmonisé
SO: Sans objet
STEL: Limite d'exposition de courte durée
STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée
STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique
TMD: Transport des marchandises dangereuses (Canada)
TLV: Valeur limite d'exposition
VLCT: Valeur limite court terme
Les autres abréviations et acronymes peuvent être consultés sur www.wikipedia.org.

Références documentaires et sources de données importantes:

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) - Informations sur les produits chimiques
Base de données de classification et d'information chimique (CCID)
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)
Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)
U.S. National Library of Medicine Toxicology Data Network (TOXNET) (Réseau de données toxicologiques de la Bibliothèque nationale de médecine des É.-U.)

Procédure utilisée pour déduire la classification des mélanges conformément au SGH:

Classification	Méthode de classification
Repr. 2, H361f	Méthode de calcul

Mentions H pertinentes: H361f: Susceptible de nuire à la fertilité.

Plus d'informations: Aucun

Date de révision: 28 mai 2024

Changements apportés à la FDS dans cette révision: Sections 2.1, 2.2, 3, 8.1, 11, 12.1, 12.2, 12.3, 15.1, 16.

Les informations ci-jointes sont basées uniquement sur les données apportées par les fournisseurs des matériaux utilisés, et ne tiennent aucunement compte du mélange. Il n'existe pas de garantie, exprimée ou implicite, concernant le choix des produits utilisés pour une application spécifique. L'utilisateur doit être en mesure de choisir lui-même les produits appropriés.

© A.W. Chesterton Company, 2024 Tous droits réservés ® Marque déposée, propriété exclusive de A.W. Chesterton Company aux Etats-Unis et dans d'autres pays, sauf mention contraire.